



CATALOGUE DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

de l'Office de l'eau Réunion

Remarques :

Les prestations décrites dans ce catalogue sont proposées par l'Office de l'eau Réunion aux collectivités qui en font la demande par courrier.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration, l'Office de l'eau Réunion se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les besoins des collectivités ainsi que l'évolution technique et réglementaire.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES	4
ASSAINISSEMENT – Référence « ASS »	5
ASS 1 - Expertise des ouvrages d'assainissement collectif	6
ASS 2 - Assistance à la mise en place de l'auto surveillance.....	7
ASS 3 - Aide à l'élaboration de convention de raccordement.....	8
ASS 4 - Appui à la mise en œuvre d'un Schéma directeur d'assainissement	9
ASS 5 - Assistance pour la création et la mise en œuvre des Services Publics d'Assainissement Non Collectif.....	10
ASS 6 - Assistance à l'élaboration du Rapport annuel du service public d'assainissement non collectif.....	11
ASS 7 – Aide à la définition d'un plan de formation	12
EAU POTABLE – Référence « AEP ».....	13
AEP 1- Aide à la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable	14
AEP 2- Assistance pour la mise en place d'un plan de gestion de la ressource	15
MILIEU AQUATIQUE – Référence « MIA »	16
MIA 1 - Aide à la protection des milieux aquatiques.....	17
INFORMATION PRATIQUES	18
ANNEXE : RECUEIL D'INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ELABORATION DE LA CONVENTION (A COMPLETER ET RETOURNER AVEC LA DEMANDE)	19

PREAMBULE

L'article 73 de la Loi sur l'eau et des milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 (codifié au code général des collectivités territoriales L3232-1-1), prévoit que pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, les Offices de l'Eau d'Outre-Mer mettent une assistance technique à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques.

Le décret 2007/1868 du 26 décembre 2007 est venu préciser les conditions de mises en œuvre de ce service qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

L'arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par l'article L. 3232-1-1 du code général des collectivités territoriales est venu préciser la méthode de calcul de la tarification.

Dans ce cadre, le présent catalogue constitue l'offre de l'Office de l'eau Réunion aux collectivités éligibles.

La mise à disposition de ces prestations fera l'objet d'une convention établie sur la base de la délibération **n°2009/81** de l'Office de l'eau Réunion prise en date du 16 décembre 2009 qui fixe le règlement du service.

L'assistance technique de l'Office de l'eau Réunion apportera à la collectivité les conseils techniques visant à améliorer et optimiser leurs actions dans les domaines de l'assainissement, la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable, et la protection des milieux aquatiques, **à l'exclusion de** prestations de services consistant à prendre directement en charge l'exploitation des ouvrages, la réalisation des études, le contrôle administratif.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Numéro de la fiche	Famille	Référence	Libellé
1	Assainissement	ASS 1	Expertise des ouvrages d'assainissement collectif
2	Assainissement	ASS 2	Assistance à la mise en place de l'auto surveillance
3	Assainissement	ASS 3	Aide à l'élaboration de convention de raccordement
4	Assainissement	ASS 4	Appui à la mise en œuvre d'un Schéma directeur d'assainissement
5	Assainissement	ASS 5	Assistance pour la création et la mise en œuvre des services d'Assainissement non collectif
6	Assainissement	ASS 6	Assistance à l'élaboration du Rapport annuel du service public d'assainissement
7	Assainissement	ASS 7	Aide à la définition d'un plan de formation
8	Eau potable	AEP 1	Aide à la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable
9	Eau potable	AEP 2	Appui à la réflexion sur des projets de protection de la ressource en eau
10	Milieux aquatiques	MIA 1	Aide à la protection des milieux aquatiques

FICHES DE PRESTATION

ASSAINISSEMENT – Référence « ASS »

Numéro de la fiche	Famille	Référence	Libellé
1	Assainissement	ASS 1	Expertise des ouvrages d'assainissement collectif
2	Assainissement	ASS 2	Assistance à la mise en place de l'auto surveillance
3	Assainissement	ASS 3	Aide à l'élaboration de convention de raccordement
4	Assainissement	ASS 4	Appui à la mise en œuvre d'un Schéma directeur d'assainissement
5	Assainissement	ASS 5	Assistance pour la création et la mise en œuvre des services d'Assainissement non collectif
6	Assainissement	ASS 6	Assistance à l'élaboration du Rapport annuel du service public d'assainissement
7	Assainissement	ASS 7	Aide à la définition d'un plan de formation

FICHE 1

ASS 1 - Expertise des ouvrages d'assainissement collectif

Sont éligibles : Les Avirons / Bras Panon / Cilaos / L'Etang-Salé / La Créole / Petite Ile / La Plaine des Palmistes / Saint André / Saint Benoît / Saint Leu / Saint Louis / Sainte Rose / Salazie / Trois Bassins

Description

Une assistance spécifique à la commune sera apportée afin de s'assurer de la performance des ouvrages d'assainissement collectif.

Prestation

- La réalisation de deux visites légères par an :
 - o Visite de la station pour constater le fonctionnement et l'état d'entretien.
 - o Réalisation de tests (limpidité, décantation) permettant d'apprécier le fonctionnement de l'installation.
 - o Fourniture d'explications et de conseils à l'exploitant afin de contribuer à sa formation technique et à l'amélioration de l'efficacité de l'exploitation du système d'assainissement.
 - o Prélèvements d'échantillons ponctuels sur effluents bruts et effluents traités, ainsi que sur les boues. Les effluents sont confiés, pour analyse à un laboratoire externe agréé.
 - o Rapport de visites.
- La réalisation d'une visite diagnostic 24 heures par an :
 - o Examen du livre de bord de la station et un échange avec l'exploitant sur les conditions de fonctionnement.
 - o Constat du fonctionnement et de l'état d'entretien des appareillages électromécaniques en service à la station d'épuration et sur le réseau d'assainissement.
 - o Visite de la station, et si nécessaire des principaux postes de relevage et des principaux déversoirs d'orage situés sur le réseau.
 - o Réalisation de tests permettant d'apprécier le fonctionnement de l'installation.
 - o Evaluation de la production de boues.
 - o Fourniture d'explications et de conseils à l'exploitant afin de contribuer à sa formation technique et à l'amélioration de l'efficacité de l'exploitation du système d'assainissement.
 - o Prélèvements d'échantillons 24h sur effluents bruts et effluents traités, ainsi qu'un prélèvement sur les boues. Les effluents sont confiés, pour analyse à un laboratoire externe agréé.
 - o Enregistrement des débits des effluents qui transitent sur la station.
- Rapport de visite.

Tarification

- **0,06 € par habitant (et par ouvrage)**

FICHE 2

ASS 2 - Assistance à la mise en place de l'auto surveillance

Sont éligibles : Les Avirons / Bras Panon / Cilaos / L'Etang-Salé / La Créole / Petite Ile / La Plaine des Palmistes / Saint André / Saint Benoît / Saint Leu / Saint Louis / Sainte Rose / Salazie / Trois Bassins

Description

Une assistance à la mise en place d'une auto surveillance

Prestation

- La réalisation de deux visites par an :
 - o Aide à la définition des points de mesure, du type de matériel à installer et des procédures de mise en œuvre.
 - o Vérification du fonctionnement des matériels et les données produites.
 - o Aide à l'élaboration du document d'auto surveillance.

Tarification

- **0,02 € par habitant (et par ouvrage)**

FICHE 3

ASS 3 - Aide à l'élaboration de convention de raccordement

Sont éligibles : Les Avirons / Bras-Panon / Cilaos / L'Etang-Salé / La Créole / Petite Ile / La Plaine des Palmistes / La Possession / Saint André / Saint Benoît / Saint Leu / Saint Louis / Sainte Rose / Salazie / Trois Bassins

Description

Sur la base d'un modèle de convention type, mis à disposition des communes, l'assistance technique aide à l'élaboration de convention de raccordement

Prestation

- Accompagnement à toute réflexion pour l'élaboration et la mise en œuvre des conventions de raccordement.
- Participation aux réunions de travail.

Tarification

- **0,04 € par habitant**

FICHE 4

ASS 4 - Appui à la mise en œuvre d'un Schéma directeur d'assainissement

Sont éligibles : Les Avirons / Bras-Panon / Cilaos / L'Etang-Salé / La Créole / Petite Ile / La Plaine des Palmistes / La Possession / Saint André / Saint Benoît / Saint Leu / Saint Louis / Sainte Rose / Salazie / Trois Bassins

Description

Sur la base de modèle de référence, l'assistance technique appuie la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement de la commune.

Prestation

- Accompagnement pour la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement (procédure, organisation territoriale, hiérarchisation des travaux).
- Participation aux réunions de travail pour l'élaboration du programme de travaux de la commune.

Tarifification

- **0,05 € par habitant**

FICHE 5

ASS 5 - Assistance pour la création et la mise en œuvre des Services Publics d'Assainissement Non Collectif

Sont éligibles : Les Aviron / Bras-Panon / Cilaos / L'Etang-Salé / La Créole / Petite Ile / La Plaine des Palmistes / La Possession / Saint André / Saint Benoît / Saint Leu / Saint Louis / Sainte Rose / Salazie / Trois Bassins

Description

La prestation d'assistance est apportée pour la création et la mise en œuvre du service d'assainissement non collectif

Prestation

- Aide à la mise en place et au fonctionnement des services public d'assainissement non collectif
- Participation aux réunions d'information auprès des élus et des usagers et des professionnels (informations réglementaires et techniques).
- Conseil technique aux agents
- Aide et conseil pour réaliser ou finaliser le zonage d'assainissement
- Aide à l'élaboration du cahier des charges pour le diagnostic des installations
- Aide à l'interprétation du diagnostic pour une prise en compte des risques sanitaires et environnementaux

Il est mis à disposition, dans le cadre de cette prestation, des outils d'ordre généraux qui contribueront à la création et la mise en œuvre des SPANC via G.eauRéunion¹

- Note technique sur les obligations réglementaires des communes,
- Fascicule technique pour la mise en œuvre des contrôles (Descriptif des différents contrôles, des fiches techniques de description des filières)
- Modèle de règlement de service public assainissement non collectif

Tarification

- **0,05 € par habitant**

¹ **L'Office de l'eau Réunion anime un groupe d'échange technique sur l'eau à la Réunion (G.eauRéunion).**

Il s'agit de développer la mise en œuvre opérationnelle des informations et de la connaissance, afin de contribuer aux actions relatives à la ressource en eau, aux milieux aquatiques et littoraux, à leurs usages et d'en améliorer l'efficacité.

Par adhésion volontaire et individuelle, les acteurs et opérateurs agissant dans le domaine de l'eau tels que les techniciens ou gestionnaires des collectivités, des établissements publics, des services publics, font partie de G.eauRéunion.

FICHE 6

ASS 6 - Assistance à l'élaboration du Rapport annuel du service public d'assainissement non collectif

Sont éligibles : Les Aviron / Bras-Panon / Cilaos / L'Etang-Salé / La Créole / Petite Ile / La Plaine des Palmistes / La Possession / Saint André / Saint Benoît / Saint Leu / Saint Louis / Sainte Rose / Salazie / Trois Bassins

Description

Il est proposé une assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement, sur la base des indicateurs de performances définis dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Prestation

- Aide à la conception du rapport annuel du service d'assainissement
- Aide à la mise en place d'indicateur permettant une bonne évaluation du service public d'eau et d'assainissement
- Participation aux réunions de travail

Tarification

- **0,06 € par habitant**

FICHE 7

ASS 7 – Aide à la définition d'un plan de formation

Sont éligibles : Les Aviron / Bras-Panon / Cilaos / L'Etang-Salé / La Créole / Petite Ile / La Plaine des Palmistes / La Possession / Saint André / Saint Benoît / Saint Leu / Saint Louis / Sainte Rose / Salazie / Trois Bassins

Description

L'assistance technique aide à définir un plan de formation adaptée permettant d'améliorer les compétences de la collectivité

Prestation

- Analyse des compétences nécessaires à la réalisation des missions en matières d'assainissement
- Aide à l'élaboration du programme de formation adaptée aux besoins de la collectivité
- Participation aux réunions de travail

Tarification

- **0,02 € par habitant**

FICHES DE PRESTATION

EAU POTABLE – Référence « AEP »

Numéro de la fiche	Famille	Référence	Libellé
8	Eau potable	AEP 1	Aide à la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable
9	Eau potable	AEP 2	Appui à la réflexion sur des projets de protection de la ressource en eau

FICHE 8

AEP 1– Aide à la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable

Sont éligibles : Les Avirons / Bras Panon / Cilaos / L'Etang Salé / La Créole / Petite Ile / La Plaine des Palmistes / La Possession / Saint André / Saint Benoît / Saint Leu / Saint Louis / Sainte Marie / Sainte Rose / Sainte Suzanne / Salazie / Trois Bassins

Description

Une assistance spécifique à la commune est apportée dans le cadre de la bonne protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable

Prestation

- La réalisation d'une visite des ouvrages de captage par an
 - o Visite de l'ouvrage.
 - o Veiller à ce que le principe de protection de la ressource soit respecté.
 - o Repérer les faiblesses (périmètre clos, engazonnement, collecte des eaux de ruissellement, drainage du local technique).
 - o Apporter les conseils d'amélioration.
 - o Conseiller pour la mise en place de dispositif de suivi permettant d'avoir une amélioration du suivi qualitatif et quantitatif. (Paramètre à mesurer, fréquence de mesure, ...).
- Réalisation d'un rapport de visite.
 - o Aide et conseil pour la préparation des dossiers administratif de DUP
 - o Assistance pour la mise en œuvre des prescriptions définies par les DUP
 - o Transmission de données élaborées et interprétées produites par le réseau de suivi existant de l'Office de l'eau Réunion afin d'apporter des éléments d'aide à la décision,

Il est mis à disposition, dans le cadre de cette prestation, des outils d'ordre généraux qui contribueront à la protection de la ressource via G.eauRéunion1

- o Mise à disposition d'une veille réglementaire sur la protection de la ressource et plus particulièrement sur le périmètre de protection de captage
- o Mise à disposition d'un document guide technique précisant les éléments à prendre en compte ainsi que les différentes étapes lors de l'élaboration d'un périmètre de protection (coût moyen d'une étude, la durée, la démarche foncière)

Tarification

- **0,01 € par habitant (et par ouvrage)**

¹ **L'Office de l'eau Réunion anime un groupe d'échange technique sur l'eau à la Réunion (G.eauRéunion).**

Il s'agit de développer la mise en œuvre opérationnelle des informations et de la connaissance, afin de contribuer aux actions relatives à la ressource en eau, aux milieux aquatiques et littoraux, à leurs usages et d'en améliorer l'efficacité.

Par adhésion volontaire et individuelle, les acteurs et opérateurs agissant dans le domaine de l'eau tels que les techniciens ou gestionnaires des collectivités, des établissements publics, des services publics, font partie de G.eauRéunion.

FICHE 9

AEP 2– Assistance pour la mise en place d'un plan de gestion de la ressource

Sont éligibles : Les Avirons / Bras Panon / Cilaos / L'Etang Salé / La Créole / Petite Ile / La Plaine des Palmistes / La Possession / Saint André / Saint Benoît / Saint Leu / Saint Louis / Sainte Marie / Sainte Rose / Sainte Suzanne / Salazie / Trois Bassins

Description

Une assistance à la commune est apportée en vue de la mise en place d'un plan de gestion durable de la ressource à l'échelle de son territoire

Prestation

- Assistance à l'élaboration d'une charte communale des agriculteurs permettant d'avoir une agriculture raisonnée sur les aires d'alimentation
- Participation aux réunions de travail

Tarification

- **0,03 € par habitant**

FICHES DE PRESTATION

MILIEU AQUATIQUE – Référence « MIA »

Numéro de la fiche	Famille	Référence	Libellé
10	Milieux aquatiques	MIA 1	Aide à la protection des milieux aquatiques

FICHE 10

MIA 1 - Aide à la protection des milieux aquatiques

Public : Les Avirons / Bras Panon / Cilaos / L'Entre Deux / L'Etang Salé / Petite Ile / La Plaine des Palmistes / La Possession / Saint André / Saint Benoît / Saint Joseph / Saint Leu / Saint Louis / Saint Paul / Saint Philippe / Sainte Marie / Sainte Rose / Sainte Suzanne / Salazie / Le Tampon / Trois Bassins

Description

Une assistance technique est apportée afin d'aider à la définition d'action de protection et de restauration des milieux aquatiques

Prestation

- Assistance à l'élaboration d'un plan de gestion des milieux aquatiques ainsi que pour la mise en œuvre d'un protocole de suivi (qualité, quantité)
- Transmission de données élaborées et interprétées produites par le réseau de suivi existant de l'Office de l'eau Réunion afin d'apporter des éléments d'aide à la décision

Il est mis à disposition, dans le cadre de cette prestation, des outils d'ordre généraux qui contribueront à la protection des milieux aquatiques via G.eauRéunion¹

- Mise à disposition d'un document guide technique précisant les éléments à prendre en compte ainsi que les différentes étapes lors de l'élaboration d'un plan de gestion pour permettre d'optimiser la protection et la restauration des zones humides, étang et cours d'eau (coût moyen d'une étude, opérationnalité, etc.)

Tarification

- **0,03 € par habitant**

¹ **L'Office de l'eau Réunion anime un groupe d'échange technique sur l'eau à la Réunion (G.eauRéunion).**

Il s'agit de développer la mise en œuvre opérationnelle des informations et de la connaissance, afin de contribuer aux actions relatives à la ressource en eau, aux milieux aquatiques et littoraux, à leurs usages et d'en améliorer l'efficacité.

Par adhésion volontaire et individuelle, les acteurs et opérateurs agissant dans le domaine de l'eau tels que les techniciens ou gestionnaires des collectivités, des établissements publics, des services publics, font partie de G.eauRéunion.

DIVERS

En sus des prestations normalisées ci-dessus énumérées, l'Office de l'eau Réunion pourra contribuer à toute action correspondant à de l'assistance technique basée sur le conseil.

L'Office de l'eau Réunion se réserve le droit d'analyser la demande de la collectivité afin de s'assurer du domaine non concurrentiel de la prestation.

INFORMATION PRATIQUES

Une réunion préalable sera organisée afin d'établir, en fonction des choix de prestations et des équipements, la convention adaptée aux attentes de la collectivité.

Pour transmettre votre demande, veuillez l'adresser à :

Monsieur le Directeur
Office de l'eau Réunion
49, rue Mazagran
97400 SAINT DENIS

Coordonnées :

Tel : 02 62 30 84 84

Fax : 02 62 30 84 85

office@eaureunion.fr

www.eaureunion.fr

Informations complémentaires :

Anne MAILLOL

Service usages de l'eau

Tel : 02 62 30 84 84

E-mail : amaillol@eaureunion.fr

ANNEXE : RECUEIL D'INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ELABORATION DE LA CONVENTION (A COMPLETER ET RETOURNER AVEC LA DEMANDE)

INFORMATIONS GENERALES			
Commune			
Adresse			
Téléphone			
ASSAINISSEMENT			
Nom de l'interlocuteur			
Coordonnées			
E-mail			
Nom de la station d'épuration concernée par l'assistance technique			
Equivalent habitant			
Mode de gestion des ouvrages			
Coordonnées de l'exploitant			
Estimation du nombre d'industriel sur la commune			
Date de réalisation du Schéma Directeur d'assainissement			
Date de création du SPANC			
Estimation du nombre d'installation ANC			
Nombre d'agent dans le service	Assainissement collectif :	Assainissement non collectif :	

EAU POTABLE	
Nom de l'interlocuteur	
Coordonnées	
E-mail	
Nombre de captage concerné par l'assistance technique	
Nombre de périmètre protection effectif	
Mode de gestion des ouvrages	
Coordonnées de l'exploitant	
Date de réalisation du Schéma Directeur d'eau potable	
MILIEU AQUATIQUE	
Nom de l'interlocuteur	
Coordonnées	
E-mail	
Nombre de zone humide concernée par l'assistance technique (étang, cours d'eau...)	